

**CLUB SPORTIF MUNICIPAL TENNIS
LA COUDOULIERE
COMPLEXE SPORTIF « Docteur Baptiste »
Avenue de la Mer
83140 SIX -FOURS LES PLAGES
04 94 07 69 78
csmt.lacoudouliere@free.fr**



REUNION DU COMITE DE DIRECTION VENDREDI 18 MAI 2012

Présents :

ANDRIEUX Florence, REGNIER Jean-François, EPOQUE Olivier, EPOQUE Bruno,
ROBERT Alain, PRINCIPIANO François, MEDINA Guy, REGNIER Philippe, SPIGA
Fabrice, MACCIO Serge

Excusés :

DELALANDE Jacqueline, D'ABBUNDO Davy, BELMONTE François, ORSI Bruno,
MIMRIC Alain, OLLIVIER Valérie, MOGE Daniel, CHARLES André.

Ouverture de la réunion à 18h30 -

*Président de séance : **REGNIER Philippe**
Secrétaire : **SPIGA Fabrice***

ORDRE DU JOUR :

1/ TOURNOI OPEN

2/ CONTRAT SYLVAIN CALS

3/ CONTRAT TOURISME PLUS

4/ RENTREE 2012 / 2013

5/ ANIMATION

6/ ECOLE DE TENNIS

7/ TOURNOI D'AUTOMNE 2012

8/ DIVERS

En préambule de la réunion, Philippe REGNIER demande à Serge MACCIO de faire un compte rendu de la réunion qu'il avait organisé avec les parents des enfants de l'école de tennis.

Le bilan de cette réunion est positif. Certains enfants venant pour se détendre et d'autre pour faire de la compétition.

Pour ceux qui désirent faire de la compétition, les entrainements devront être beaucoup plus soutenus et un entrainement physique sera proposé le mercredi soir animé par Sylvain CALS.

A cette occasion, Serge nous informe que Daniel a décidé de son propre chef de prendre les enfants des heures supplémentaires, le jeudi et le vendredi soir pour les sensibiliser à certaines règles du tennis.

Philippe REGNIER en profite pour féliciter Daniel SILMAN du travail effectué ces derniers temps.

Daniel nous précise que lors du TEAM de Pâques, 3 enfants s'étaient distingué en faisant de belles perfs lors des 2 tournois.

1 / TOURNOI OPEN

Philippe REGNIER nous informe qu'après plusieurs démarches au sein du comité du Var, la modification des dates de notre tournoi est acceptée.

Le tournoi Open aura donc lieu du 04 Juillet au 18 Juillet 2012.

La réservation du club house du Foot a été faite pour la période du tournoi open.

Philippe REGNIER nous propose pour des questions de permanences et de facilités, de laisser la buvette à un prestataire de service : Topin Jean Louis

Les conditions de la prestation sont les suivantes :

Le prestataire devra reverser au club le montant du bénéfice de la buvette réalisé l'an dernier sur les tournois Jeunes et Open. Ce montant s'élève à 1200 €.

Un vote est fait pour ramener le montant à 1000 €

Pour : 10

Contre : 0

S'abstient : 0

Jean-François REGNIER précise que cela est sous réserve du nombre d'inscrit au tournoi Open.

Philippe REGNIER précise que les consommations des personnes assurant la table (bénévoles + juges arbitres) sont offertes par le club : boissons achetées par le club destinées exclusivement pour la table (sans passer par le prestataire).

1 soirée sera organisée par le comité pour les membres du comité.

La proposition est proposée au vote :

Pour : 10

Contre : 0

S'abstient : 0

La buvette sera laissée à TOPIN Jean-Louis pour la durée du tournoi.

2 / CONTRAT SYLVAIN CALS

Philippe REGNIER nous rappelle que compte tenu des engagements pris par le club et par Daniel SILMAN, le club se doit d'organiser le contrat de formation pour l'obtention du diplôme BE de Sylvain CALS.

Cette formation dure 2 ans au sein du club avec un contrat de 35 heures.

Les 35 h se répartissent comme suit :

21 heures de présence au club et 14 heures de formation à l'IMSAT (hors vacances scolaires)

Le coût pour le club sera de :

730 € par mois la première année

830 € par mois la deuxième année.

Comme pour la formation de Childéric DELEMOTTE, il faudra que Sylvain donne des cours de tennis.

Par exemple, on lui confierait les cours adultes équipes sur toute l'année (budget de cette année 1472 €), et également des cours supplémentaires jeunes (130 heures de cours pour un budget de 1500 € cette année).

Philippe REGNIER nous précise que ces 2 cours étaient dispensés cette année par notre BE Daniel SILMAN et donc qu'il lui sera demandé le même effort que pour Childéric lors de sa formation, à savoir que ces 2 cours ne seront plus dispensés par Daniel mais par Sylvain pendant ces deux ans de formation.

Lors de la formation de Childéric, Daniel avait perdu environ 3000 euros suite aux cours qu'il avait cédés.

Philippe Regnier demande à ce que cette année, Daniel ne soit pas pénalisé financièrement.

Pour compenser ce montant exact, Ph Regnier propose que Sylvain, pendant ses heures payées par le club, dispense des cours de l'école de tennis pour un montant total de 2972€, il ne sera donc pas payé par Daniel et celui-ci ne sera donc pénalisé.

C'est Sylvain qui devra relever les heures qu'il aura fait pour l'école de tennis.

2972€ correspond à 129 heures ;

Dès que ces 129 heures auront été dispensées, toutes heures supplémentaires effectuées par Sylvain, viendront en déduction des heures que le club paie à Daniel pour des cours supplémentaires.

Philippe précise à Daniel présent à la réunion qu'il devra comme pour Childéric faire une formation de 2 jours pour être le tuteur de Sylvain.

(Cette formation étant obligatoire pour que le club ait un aide financière)

Daniel s'engage à suivre cette formation.

Un vote est fait pour le contrat de Sylvain CALS

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

S'abstient : 0

Sylvain bénéficiera d'un contrat de formation de 2 ans, sous réserve de sa réussite aux tests de sélection.

3 / CONTRAT TOURISME PLUS

Philippe REGNIER nous informe qu'un nouveau contrat de formation destiné uniquement à notre région pourrait être intéressant pour notre club.

Ce contrat vise à développer une action d'envergure visant la qualification, la professionnalisation et l'employabilité dans les secteurs du sport, de l'animation et du tourisme.

L'IMSAT nous propose un contrat de formation pour une personne.

C'est un contrat sur 2 ans qui permet au club de bénéficier d'une aide financière très intéressante.

La prise en charge est en effet comprise entre 70 et 90% du coût.

Pour information, un contrat de 26 h par semaine aurait un coût pour le club de 264,84 €

Les avantages pour le club seraient les suivants :

Pérennisation des employés pendant 2 ans ;
Possibilité d'avoir une ouverture du club plus longue ;
Possibilité de demander des travaux de maintenance.....

Philippe REGNIER nous précise que le contrat de Stéphanie DEHUT se terminera le 06 AOUT 2012

Un tel contrat permettrait aussi de ne pas avoir de coupure entre le 6 aout et la mi-septembre pour le début de contrat de Sylvain CALS.

Le coût pour le club serait d'environ de plus 80 € par mois par rapport au budget 2011/2012 compte tenu de tout ce qui est décrit précédemment.

Philippe REGNIER précise que l'IMSAT nous a envoyé 2 candidats.

Les 2 candidats seront reçus le mardi 22 Mai par Philippe REGNIER et Fabrice SPIGA.

Vote pour le contrat tourisme plus

Pour : 10

Contre : 0

S'abstient : 0

Un contrat tourisme plus sera donc pris par le club.

4 / RENTREE 2012 / 2013

✓ Questionnaire

Avant de commencer une nouvelle année, et afin d'avoir les ressentis de nos adhérents concernant l'année qui va se terminer, Philippe REGNIER en relation avec Florence ANDRIEUX, propose pour la première fois de son histoire que le club organise un questionnaire vis-à-vis de ses membres.

Philippe nous rappelle qu'une association, un club de tennis se doit d'être à l'écoute de ses adhérents.

Florence ANDRIEUX nous expose ce qu'elle a préparé.

Après lecture, Fabrice SPIGA demande à Florence s'il lui est possible de réaliser un questionnaire aussi pour les enfants de l'école de tennis.

Un vote est fait pour la validation des questionnaires

Pour : 10

Contre : 0

S'abstient : 0

Les questionnaires seront donc mis en place.

Ils seront envoyés par mail le plus rapidement possible aux adhérents, distribués aux enfants de l'école de tennis, et il sera demandé à Stéphanie DEHUT de le proposer au secrétariat.

✓ PAACT

Philippe REGNIER nous informe que l'an prochain le PAACT sera reconduit.

Normalement pour des nouveaux adhérents mais aussi pour ceux qui y ont participé cette année.

Cela veut dire que l'année prochaine, ceux qui ont eu le PAACT pourront avoir encore 12 heures de cours gratuits mais au tarif cotisation normal.

✓ Tarif école de tennis

Daniel SILMAN nous informe qu'il ne changera pas ses tarifs pour la prochaine rentrée.

✓ Tarifs 2012-2013 du club

Les tarifs club restent inchangés pour la saison 2012 / 2013 par rapport à ceux de la saison précédente.

5 / ANIMATION

Le repas grillades du 13 mai a été annulé.

La prochaine animation sera à la fin du moi de JUIN avec le tournoi salade.

6 / ECOLE DE TENNIS

Philippe REGNIER informe les membres du CD, suite à une réunion qu'il a eu avec Fabrice SPIGA au comité du var de plusieurs points importants :

Le club confit chaque année (par tacite reconduction) l'école de tennis à un prestataire qui est Daniel SILMAN Moniteur Diplômé D'état.

Un premier constat vu avec un représentant de la ligue et Michel Fernandez, Président du comité du var est que nous devons refaire notre contrat de coopération libérale avec Daniel SILMAN.

La ligue ayant donné un contrat type Philippe REGNIER souhaiterait qu'un groupe de travail propose au comité de direction un contrat définitif lors de sa prochaine réunion.

Le groupe de travail sera constitué de Serge MACCIO, Alain ROBERT, Jean-François REGNIER et Daniel SILMAN.

Lors de cette réunion, il est rappelé que tous les éducateurs des écoles de tennis doivent avoir la qualification CQP.

Le comité nous a fait savoir qu'il y avait des contrôles et que des écoles de tennis avaient fermées.

Philippe REGNIER souhaite dire devant le comité de direction et devant Daniel SILMAN qu'il en est de la responsabilité de Daniel SILMAN que tous les éducateurs aient cette qualification.

En cas de contrôle, Le club ne sera en aucun cas responsable et qu'il pourra prendre toutes dispositions pour que l'école de tennis puissent continuer à fonctionner (changer de moniteur si celui-ci n'est pas en règle).

7 / TOURNOI D'AUTOMNE

Philippe REGNIER appuyé de Fabrice SPIGA précise aux membres du CD qu'il n'est en aucun cas question de reconduire le tournoi d'automne dans les mêmes conditions que celui de cette année.

Un mail sera envoyé à tous les membres du CD, et il sera demandé à ceux-ci de s'investir pour les présences à la table et à la buvette.

Le tournoi d'automne dépendra des réponses de chacun.

Le tournoi ne pourra pas reposer uniquement sur 3 personnes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 45.

Le Président de séance

REGNIER Philippe

Le Secrétaire Général

SPIGA Fabrice

